

ANNÉE 1824.

LUNDI 19 et MARDI 20 juillet.

Mathi

nsbergk.

EX T É R I E U R.
PORTUGAL.

Lisbonne, le 21 juin. — MINISTÈRE DES FINANCES. — Prenant en considération les représentations qui m'ont été adressées par négocians du port de Lisbonne, et les motifs que j'avais en vue dans le *Postaria*, du 6 février 1812, ayant cessés, motifs pour lesquels les marchandises d'Asie, importées sur des navires portugais, ne jouissaient pas de l'avantage d'être transbordées sur d'autres bâtimens, il me plaît de révoquer ledit *Postaria* et d'ordonner que lesdites marchandises d'Asie, importées sur des navires portugais, jouiront de l'avantage d'être transbordées sur d'autres bâtimens. Beneficio de baldeacao. (Signé par le roi.)

ESPAGNE.

Madrid, le 7 juillet. — La composition des troupes de ligne éprouve partout de grandes difficultés par la crainte de l'embarquement pour une expédition en Amérique.

— La mauvaise volonté des contribuables, et plus encore l'ignorance des agens de l'administration financière rendent les rentrées des impositions à peu près nulles.

Le mécontentement gagne peu à peu toutes les classes : les royalistes honnêtes sont affligés ; les constitutionnels rongent leur frein, les uns et les autres accusent la France.

— La municipalité de Madrid a approuvé une nouvelle liste de volontaires royalistes qui lui a été soumise par le chef de ce corps ; ce sont tous ou des employés, ou des ouvriers et journaliers qui, par la crainte d'être compris dans la *leva*, préfèrent ainsi assurer leur tranquillité.

— Aujourd'hui il est question du renvoi des ministres de la guerre, de la justice et du premier ministre Ofalia, qui avait la réputation d'être le plus modéré de tout le ministère. Des personnes clairvoyantes présagent une terreur comme celle qui exista en France en 1793, ou une guerre civile bien conditionnée, car, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, le rebelle Capapé ne sera point jugé ; au contraire, il est aujourd'hui question de le mettre en liberté ; il sortira de cette affaire blanc comme neige, et on ne peut en attribuer la cause qu'à l'indifférence du ministère, ou à des intrigues de l'étranger. L'infant don Carlos est si près de monter sur le trône, qu'il circule dans cette capitale des pièces de monnaie frappées à son effigie.

— Une circulaire du premier ministre de Portugal, comte de Suberra, ordonne aux autorités civiles du royaume de lui rendre compte immédiatement de tous les mouvemens de troupes qui s'effectueraient dans leur arrondissement.

— On écrit de Lisbonne que le roi a nommé une commission spécialement chargée d'accélérer les jugemens des individus susceptibles de l'être d'après le décret d'amnistie du 5 juin, afin qu'ils soient mis sur-le-champ en liberté, s'ils sont reconnus innocens.

— D'après un décret récent du roi les vaisseaux espagnols et étrangers pourront transporter des grains d'un port de la Péninsule à l'autre, en prenant en échange des fruits et d'autres productions du pays.

— Le général Digeon ne quitte point Madrid ; le général Desperamons accompagnera le roi et la reine qui vont seuls aux eaux de Sacédou. Les 28^e. et 15^e. de ligne, ainsi qu'un escadron de chasseurs feront le service auprès du roi.

— Cinq soldats français viennent d'être conduits en prison avec grand appareil : ils sont accusés, dit-on, d'avoir mal parlé du roi Ferdinand.

— Le ministre des relations extérieures, comte d'Ofalia a été destitué ; il est remplacé par Lea Mendez. On assure que les ministres de la marine et de la guerre vont aussi quitter leurs portefeuilles ; tous les trois appartenaient à l'opinion modérée. On croit que M. Arjona, directeur-général de la police du royaume va également être remplacé.

— Depuis quelques jours, les colonnes de la gazette ne sont remplies que de prétendues victoires remportées par les royalistes en Amérique ; elle entretient aujourd'hui ses lecteurs d'une célèbre bataille qui aurait commencé dans les rues d'une ville nommée *Arequipa*, le 8 octobre dernier, et qui se serait terminée dans ses environs

à l'avantage des royalistes. Tous ces pompeux bulletins ne font plus d'effet sur personne, et chacun sait, ici comme ailleurs, que c'en est fait pour l'Espagne des Amériques du Sud ; mais on cherche à s'étourdir et à fasciner les yeux des imbéciles, s'il en existe encore sur ce chapitre.

— Le comte d'Espagne, capitaine-général de l'Arragon, a publié à Saragosse, le 26 juin, une proclamation, dans laquelle il détruit tous les bruits qui auraient pu alarmer les partisans du pouvoir absolu.

Ils (les libéraux) supposent et publient que notre roi n'est pas libre et qu'on cherche à lui arracher une constitution mixte et qu'enfin l'armée alliée protège la révolution. Insensés ! éméraires ! quelles raisons peuvent-ils donner pour appuyer de si ridicules assertions ? Notre roi est entouré de ses ministres, des ambassadeurs de tous les potentats de l'Europe, intéressés à maintenir l'indépendance de tous les états et à empêcher l'influence trop directe d'une puissance quelconque sur une autre.

Nous voyons autour du trône une garde royale espagnole, aussi héroïque par ses sentimens de fidélité, que par sa conduite antérieure ; partout de nombreux corps de royalistes armés, dignes défenseurs de Ferdinand VII... Espérer que le roi renoncera à des prérogatives aussi nécessaires à la félicité de ses peuples qu'à sa propre grandeur, et qu'il partagera avec d'autres la couronne que Dieu a posée sur sa tête ! mais sur quel acte peuvent-ils fonder de semblables espérances ? Nous voyons tous les états de la monarchie placés sous le sceptre légitime ; nos antiques lois et nos royales pragmatiques en pleine vigueur ; toutes nos provinces sont rentrées en possession de leurs anciens privilèges que la rébellion avait abolis. Quel souverain de l'Europe plus que Ferdinand VII N. S. doit se tenir en garde contre ces innovations et ces nouvelles théories de gouvernement qui ne font le bonheur d'aucun peuple ? Il ne sera jamais nécessaire au bonheur d'une famille que le père partage avec ses fils, ni le roi avec ses sujets, les prérogatives qu'ils tiennent de Dieu seul...

Il termine par l'éloge de l'armée française.

Irun, le 9 juillet. — On apprend que les Français négocians, marchands et manufacturiers qui avaient formé des établissemens d'industrie en Navarre, et qui ne sont point mariés avec des Espagnoles nées dans la province, viennent de recevoir l'ordre d'abandonner la province, conformément aux privilèges anciens qui régissaient le pays. Il en sera vraisemblablement de même en Biscaye.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 juillet. — On assure qu'une dépêche de sir Ch. Stuart a apporté des explications d'un haut intérêt, fournies par le gouvernement français, relativement aux démarches de son ambassadeur en Portugal. La dépêche donne comme certain que M. Hyde de Neuville, pendant les dernières scènes orageuses de Lisbonne, entreprit d'assurer S. M. T. F. que, si elle se sentait en danger, le cabinet des Tuileries autorisait son ambassadeur à requérir la protection d'un corps de troupes françaises, qui n'était pas éloigné de la frontière portugaise.

« Si M. Hyde de Neuville eût fait une telle offre par ordre de sa cour, et si elle eût été éventuellement acceptée, le cas aurait pu s'ensuivre où l'Angleterre, d'après des considérations purement défensives, se serait vue forcée d'adopter des mesures d'une vigueur particulière. Mais, il paraît que la maison de Bourbon ayant été invitée à s'expliquer sur ses intentions, il a été déclaré de sa part que M. Hyde de Neuville avait outre passé ses instructions : que le gouvernement français ne l'avait point autorisé à offrir son intervention armée dans les affaires du Portugal, et qu'enfin il ne désirerait nullement y intervenir.

« On croit maintenant que les efforts du gouvernement britannique se borneront à un léger accroissement des détachemens d'infanterie de marine qui forment la garnison des vaisseaux de la station de Lisbonne ; avant même que les ministres se décident à effectuer cette mesure, on dit qu'ils attendront des nouvelles ultérieures du Portugal. (Times.)

Du 13. — Les lettres de Lisbonne reçues par le dernier paquebot, ne laissent aucun doute sur le motif qui a porté le gouvernement à requérir un secours de troupes étrangères. Il veut, comme on l'a dit, licencier l'armée de ligne actuelle, afin de l'épurer radicalement, et d'en expulser une foule d'officiers qui, dans l'espoir d'avancer à l'aide d'un bouleversement, sont toujours prêts à servir les deux partis.

— L'ordre a été reçu à Portsmouth de tenir le vaisseau l'Océan, de 80 canons, prêt à mettre en mer. Le vice-amiral lord Amélieus Beauclerk doit arborer son pavillon sur ce vaisseau, que l'on dit destiné pour Lisbonne.

— On mande de la Vera-Cruz, sous la date du 12 avril, que le bombardement de cette ville avait de nouveau cessé le 28 mars. Le général Vittoria, commandant des troupes mexicaines dans cette place, était devenu très-impopulaire. Un exprès expédié de Mexico, avait récemment apporté un décret qui prohibe l'exportation des espèces. La province de Yucatan s'est réunie à la confédération mexicaine, et a fait sa paix avec celle de Campêche à la grande satisfaction des deux partis. La plus parfaite tranquillité régnait dans toute l'étendue du Mexique.

— Une lettre de Maracaïbo, en date du 22 mai dernier, annonce que cette ville qui, d'après des rapports officiels publiés par la *Gazette de Madrid*, et répétés par l'*Etoile*, était en état d'insurrection et tombée au pouvoir des royalistes, jouissait, au contraire, à cette époque, de la plus parfaite tranquillité sous l'égide des autorités constitutionnelles. Le jendi précédent, la municipalité avait donné un grand dîner au général Urdanetta, ex-président du sénat, récemment arrivé dans cette ville, pour prendre le commandement du département du Maracaïbo.

— Il est arrivé ce matin, au bureau des colonies, des dépêches officielles de la Côte-d'Or. Leur contenu est de la nature la plus affligeante. Les Aschantis, depuis leur victoire sur le général Maccarthy, poursuivent leurs avantages avec une suite et une vigueur dont on ne les aurait point crus capables.

Le capitaine Blenkarne, par la mort de tous ses chefs, tués ou pris dans la catastrophe du 21 janvier, est devenu commandant de tout ce qui restait de troupes anglaises à Cap-Coast.

Sur l'avis que les Aschantis s'avançaient avec des forces supérieures, il s'est hâté de se replier derrière la rivière de Bousampra. Mais les Africains ont bientôt passé eux-mêmes cette rivière, et ils étaient déjà à Commenda, au départ des lettres qui sont datées du 9 mai. Commenda n'étant qu'à 15 milles de Cap-Coast, on ne peut douter que l'attaque n'ait eu lieu dès le jour suivant. On assure, pour nous consoler, que le château est défendu par 100 pièces de canon. Il y a, en outre, les tours du Martello, situées sur deux collines qui commandent le défilé, et qui sont armées de caronnades de 32.

— Les funérailles de lord Byron, ont eu lieu le 12. Dès le point du jour, toutes les rues que devait traverser le convoi étaient encombrées d'une foule innombrable. Il s'est mis en marche vers les onze heures. Le colonel Leigh, beau-frère du noble lord, menait le deuil. On remarquait dans les six voitures de suite les membres les plus fameux de l'opposition, tels que Francis Burdett, Hobhouse, Douglas Kinnaird et le chirurgien O'Méara, etc.

Plusieurs personnages distingués, mais appartenant tous pareillement à l'opposition, suivaient dans leurs propres voitures, comme le duc de Sussex, frère du roi, le marquis de Lansdown, le comte Grey, lord Holland; deux députés grecs fermaient la marche et paraissaient plus affligés que tous les autres assistants.

Les journaux donnent aujourd'hui le procès-verbal de l'autopsie du noble lord. Les gens de l'art en concluent que lord Byron n'a péri si jeune que pour s'être opiniâtement refusé à une saignée indispensable.

ALLEMAGNE.

Leipsick, le 7 juillet. — Notre commerce languit de plus en plus, et il est à craindre, qu'il ne devienne entièrement paralysé. D'où cela peut-il provenir? De ce que tous les débouchés à l'étranger nous manquent. La Russie et la Pologne, où le débit des produits des fabriques allemandes semblerait devoir être beaucoup plus grand qu'ailleurs, les repoussent tellement, que les communications avec ces pays sont à peu près nulles. Le Danemarck et la Suède n'offrent aucun avantage au commerce de l'Allemagne, parce qu'ils ont en abondance toutes les productions que nous pourrions leur vendre, et celles qu'ils n'ont pas, leur sont fournies par d'autres négocians étrangers, à un prix tel que nous ne pourrions lutter qu'avec désavantage contre de semblables concurrents. Le royaume de Hongrie, ainsi que les pays qui en dépendent, nous opposent, à l'exemple de la Russie une barrière insurmontable. Quant à la Turquie, il est vrai qu'il n'y existe pas de système prohibitif, mais son état actuel n'offre pas assez de sûreté, de stabilité; pour qu'on puisse entamer des négociations commerciales avec ce pays. A l'égard de l'Italie, la plupart des états qu'elle comprend sont fermés à tous les Allemands qui ne sont pas sujets autrichiens. Quant aux autres, ils ne sont d'aucune importance, ou bien les systèmes qui y sont en vigueur, sont on ne peut plus rigoureux. La Suisse n'a elle-même aucun débouché; elle ne peut donc être d'aucun secours pour le commerce de l'Allemagne. La France ne veut donner accès à rien de ce qui sort de nos fabriques. Dans le royaume des Pays-Bas, les droits d'entrée sont énormes. L'Angleterre exclut aussi à peu près tous nos produits. Restent l'Espagne et le Portugal; mais, ne jouissant d'aucune tranquillité et n'ayant plus leurs anciens débouchés de l'Amérique, les rapports commerciaux peuvent nous offrir de grands avantages.

Quant aux autres parties du monde, notre commerce avec elles ne peut jamais être d'une grande importance, parce que nous n'avons ni marine, ni abondance de capitaux.

FRANCE.

Paris, le 15 juillet. — M. Dussault, auteur des *Annales littéraires*, est mort ce matin à Paris.

— Les journaux ont annoncé que M. de Vallejo, ambassadeur d'Espagne à Naples, avait été retenu par la police à Bayonne. Cette nouvelle est fautive; M. de Vallejo se trouve depuis le 20 juin aux bains de Bagnères.

A MM. les rédacteurs de la Quotidienne.

Du château de Radepont, (Eure), le 13 juillet.

MM., j'apprends par le *Moniteur* du dimanche 11, que je reçois à l'instant, que vous êtes cités, à la réquisition de M. le procureur du roi du tribunal de la Seine, à comparaître devant le tribunal correctionnel (6me. chambre), etc., etc., pour avoir publié une lettre que j'ai adressée à plusieurs de mes collègues qui m'avaient fait l'honneur de me consulter sur une circulaire de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, à l'effet de faire adhérer les supérieurs et professeurs de nos séminaires à la déclaration du clergé de 1682.

Je dois déclarer franchement que j'en avais désiré la publicité afin qu'elle fût connue de ceux de mes collègues qui ne m'avaient point écrit, en autorisant ceux auxquels je l'adressais à lui donner cette publicité de la manière dont ils le jugeraient bon.

A cette déclaration franche, je dois ajouter aussi une profession claire et simple de mes principes, c'est que, dans cette lettre, je n'ai pas eu l'intention d'attaquer ni l'ancienne doctrine, ni les ordonnances du roi, doctrine que je n'ai jamais cessé de professer, et qui est celle de mon diocèse, mais seulement d'émettre mon sentiment sur cette circulaire ministérielle, qui, loin d'offrir dans les circonstances aucun objet d'utilité, mettrait le trouble dans les esprits, inspirerait la méfiance envers le gouvernement, et pourrait contribuer à jeter de la défaveur sur les dispositions de la France envers le saint-siège.

Jamais, depuis Louis XIV jusqu'à la révolution, aucun pouvoir laïc n'avait été chargé de surveiller l'enseignement de la théorie. Buonaparte donna pour la première fois l'exemple de ce manque de convenance et d'équité. Mais depuis la charte, tous les cultes, étant protégés par la loi, et toutes les doctrines religieuses permises, il est difficile de comprendre que la religion de l'état soit la seule exposée à recevoir des ordres contraires à son indépendance. On ne peut donc avoir le droit de dire aux pasteurs d'une religion quelconque *vous enseignerez ou ferez enseigner* telle ou telle doctrine; ainsi une circulaire contraire à ce principe éminent doit être regardée comme non avenue et comme opposée à l'esprit de la charte. Telle a été, et telle est mon opinion, à laquelle je dois d'autant plus tenir, que si j'avais exécuté la mesure nouvelle que prescrivait S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, on ne peut prévoir quel eût été le sort de nos séminaires.

Si la publicité qu'à cette affaire met quelque perturbation dans les esprits, en agitant des questions qui ont donné lieu pendant long-tems à des discussions scandaleuses, qui étaient étouffées et éteintes aussi depuis long-tems, et que la prudence et la sagesse avaient mises de côté, est-ce à moi qu'il faut l'attribuer? N'est-ce pas plutôt à cette circulaire extraordinaire répandue dans toute la France?

Au surplus, messieurs, il me semble que ce serait à moi que l'on devrait s'en prendre directement, puisque je ne désavoue point ma lettre, au lieu d'attaquer des écrivains estimables qui ont bien assez à faire de lutter contre les mauvaises doctrines, pour défendre la légitimité et la religion. Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Cardinal DE CLERMONT-TONNERRE, *Archevêque de Toulouse.*
— On dit que la grande difficulté qui embarrasse maintenant la négociation entre les agens haïtiens et la France, n'est pas dans la confection d'un traité de commerce réciproquement aux deux pays, mais bien dans la qualification des titres à prendre par les parties contractantes de part et d'autre; car si on traite avec des Haïtiens, il faut reconnaître leur indépendance; mais en la reconnaissant, comment faire taire les anciens colons? Toutes nos villes de commerce sont pour l'indépendance; mais leur voix sera-t-elle écoutée? Nous en doutons.

— On lit dans le *Constitutionnel* à propos des écrivains du *Journal des Débats*:

« Ceux dont l'indépendance est de fraîche date sont d'utiles auxiliaires; déserteurs du camp ennemi, ils en rapportent les nouvelles, les plans, les secrets. »

« Enfin on le déclare: *Le temps a réduit la monarchie à ce qu'elle a de réel; l'âge des fictions est passé en politique; chacun connaît ses droits, rien n'est possible hors des limites de la raison.* »

« Vous l'avouez donc enfin! est-ce de bonne foi, n'importe; prenons toujours acte de l'aveu. »

— Encore deux nouvelles victimes de l'amour. Le nommé Chastenay aimait éperdument une jeune dame qui l'avait constamment rebuté. Hier soir, ce forcené se présente chez elle en l'absence de son mari; après un assez long entretien, il tire ses pistolets: d'un premier coup il tue sa victime, et tire sur lui-même le second coup. Les voisins accourent; on trouve le meurtrier se traînant vers le cadavre de l'infortunée. Il lui reste encore assez de force pour demander, comme grâce

deernière, d'être enterré dans le même tombeau que celle qu'il vient d'assassiner.

Chastenay n'est point mort de sa blessure ; on croit qu'il y survivra.

— On nous écrit du Havre , en date du 13 juillet :

« Le général Lafayette est arrivé hier dans notre ville. Cinquante chefs de maisons ou jeunes gens appartenant au commerce, se sont rendus à sa rencontre à cheval. Un plus grand nombre qui voulait se joindre à eux, ne put trouver de chevaux, le directeur du manège ayant refusé de prêter ou louer les siens, d'après l'ordre qu'il en avait, dit-on, reçu. Les cavaliers étaient vêtus uniformément, tous avaient le pantalon blanc et l'habit noir. Un grand nombre de personnes qui n'avaient pu se procurer ni chevaux ni voitures, se rendirent à pied à Harfleur. Les cavaliers poussèrent jusqu'à Labath, où ils arrivèrent en même temps que le général Lafayette. Ils prirent alors un ordre régulier, et quand la voiture sortit de la porte, ils se découvrirent tous en silence. Une des personnes qui formaient le cortège adressa une courte harangue au général, après quoi chacun prit rang derrière sa voiture, et on arriva à Harfleur, où se trouvaient les piétons. La gendarmerie était à son poste. La voiture traversa la foule au milieu du plus grand silence. Arrivé à Ingouville, il fallut prendre le pas ; le bourg était encombré d'habitans en fort bonne tenue qui, avec un ordre parfait, se repliaient derrière la voiture à mesure qu'elle avançait. Enfin en arrivant sur les ponts du Havre, on trouva la porte fermée. La garde sortit, fit entrer la voiture, et le permit aussi aux piétons ; mais on annonça aux cavaliers, de la part du commandant de place, qu'ils ne pourraient entrer que par la porte des Pincettes. Ils s'y rendirent aussitôt, mais ils la trouvèrent fermée ; et après une demi-heure de pourparlers avec l'officier du poste, on leur apprit qu'on les laisserait rentrer par la porte d'Ingouville, mais deux-à-deux et à intervalle les uns des autres. Ils se conformèrent à cet ordre et rentrèrent en ville par petits détachemens. Ils se rassemblèrent ensuite aux environs du bassin, et après avoir défilé sous les fenêtres de M. Philippon où logeait le général Lafayette, ils rentrèrent chez eux. Les habitans qui remplissaient les rues se retirèrent également sans que l'ordre et le calme eussent été troublés un seul instant.

« Ce matin de bonne heure les quais étaient garnis de monde, mais non la jetée, attendu qu'on avait fermé la porte du Peray. La foule se rassembla près de la comédie et escorta le général jusqu'à la douane. Les capitaines américains et les jeunes gens qui étaient près de la voiture, marchaient chapeau bas. On avait retenu le bateau à vapeur pour conduire le général en rade ; quelques centaines de personnes comptaient y trouver place ; mais on fit des perquisitions pour s'assurer que personne n'était monté sur le bateau, et ce ne fut qu'après cette opération que le général Lafayette y entra à midi et demi pour aller rejoindre le *Cadmus*, aux acclamations d'un grand nombre d'habitans qui l'avaient suivi jusqu'au paquebot sur des embarcations particulières. »

— Une lettre, insérée au *Journal de commerce*, dit qu'un malveillant a osé lancer une pierre dans les fenêtres de la maison, où logeait M. le général Lafayette mais que les spectateurs ont dédaigné de venger cet outrage.

— La cour d'assises de Toulouse continue à entendre la défense des accusés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 14 juillet.

On reprend la délibération sur les articles du budget de 1825.

« Ministère de l'intérieur. — Chap. V. — Agriculture, haras, commerce et manufactures, 3,727,000 fr. »

M. Petou se livre à des observations générales contre les abus de la centralisation. Il demande une prompt organisation municipale.

M. le président, j'ai l'honneur de rappeler à M. Petou, qu'il s'agit des haras. (On rit.)

M. Petou passe quelques feuillets ; il signale quelques abus qu'il croit apercevoir dans l'administration des haras.

M. Hay, demande que les fonds alloués aux haras soient augmentés, s'il est possible, d'un million.

M. de Corbière, ministre de l'intérieur, représente qu'il ne sait où il prendrait ce million, si l'allocation en était votée. Il dit de plus que la chambre n'a pas le droit de proposer des augmentations.

M. de Noailles combat cette assertion.

M. le baron Cuvier, commissaire du roi, déclare que cette question est une des plus graves qu'on puisse soulever, il s'agit des plus essentielles prérogatives de la couronne. Le droit qu'on voudrait accorder à la chambre concentrerait le pouvoir législatif dans son sein ; il combat donc de toutes ses forces les opinions contraires.

M. de Martignac : La question dont la chambre s'occupe n'est pas nouvelle ; depuis long-tems la jurisprudence est fixée à cet égard. L'orateur cite son propre exemple pour prouver que la chambre a rejeté, à divers reprises, des propositions d'augmentation. Il soutient que la charte est contraire à ces sortes d'amendemens, et déclare qu'il serait imprudent d'allouer le million demandé sans avoir la certitude de le retrouver dans d'autres économies.

M. Benjamin Constant : Les précédens prouvent le contrai-

re : on a augmenté le budget lors de l'érection des évêchés ; on a augmenté le budget lors du mariage de Mme. la duchesse de Berry ; et l'on a encore augmenté le budget dans d'autres circonstances.

La question relative à l'augmentation de certains articles et à la diminution de quelques autres, ou plutôt la question de la spécialité, a été souvent agitée, et les ministres ont toujours fait en sorte qu'elle n'a pas été résolue. Mais il n'en est pas moins vrai, à moins qu'on ne veuille tout-à-fait détruire les prérogatives de la chambre qu'elle a le droit d'amender en plus ou en moins.

La clôture est prononcée.

L'amendement de M. Hay est rejeté à l'unanimité.

Le chapitre V est adopté pour une somme de 3,727,000 fr.

« Chapitre VI. Etablissements littéraires et beaux-arts, 5,773,000 fr. »

M. le comte Sévère de Labourdonnaye, pense qu'on doit protéger les beaux-arts ; mais qu'avant tout, il faut s'occuper de la justice.

Il y a, dit-il, en ce moment, dans le département d'Ille-et-Vilaine, quarante vicaires qui ne reçoivent pas de traitement du gouvernement.

L'action de Wolfel contre les séditions a fait plus de bien en France que toutes les maximes déposées dans les brochures publiées depuis quelques années. Les Charette, les Delbé, le prince de Talmont, les Larochejaquelin, ne faisaient pas des phrases, ils sont morts pour le roi ; (Bravo.)

L'orateur appelle les bienfaits du roi pour ces braves Vendéens qui n'ont pour tout bien que leur fidélité (bravo). Ils béniraient et la main du monarque et les ministres fidèles qui auront réclamé ces bienfaits. M. de Labourdonnaye demande une réduction de 400,000 fr. sur le chapitre beaux-arts. Appuyé ! Appuyé !

M. le ministre de l'intérieur croit qu'il ne convient pas de soulager la misère honorable des Vendéens par une parcimonie indigne de l'éclat d'un grand empire ; la chambre plus tard s'occupera de ces victimes de la fidélité.

L'amendement est rejeté.

M. Méchin a la parole sur l'académie ; il prétend que ce corps n'est plus libre, et demande pourquoi le legs de M. de Monthion, qui s'élève à 100,000 fr. de rentes, ne reste pas à la disposition de l'académie, et pourquoi le gouvernement est intervenu dans l'emploi de ce legs.

M. le ministre de l'intérieur répond de sa place que c'est dans l'intérêt des héritiers, et pour faire du legs l'usage auquel il était destiné.

M. Duplessis de Grénédan demande que l'on diminue de 600,000 fr. l'article intitulé *Subvention aux théâtres royaux*, dans lequel l'école de chant est comprise.

La chambre ordonne l'impression de son discours et rejette son amendement. Le chapitre 6 est adopté. — La séance est levée.

Séance du 15. — L'ordre du jour est la suite de la discussion de la loi de finances. Ministère de l'intérieur. Ponts et chaussées, mines, et lignes télégraphiques, 34,317,000 fr. M. Petou présente des observations sur le mauvais état des routes dans le département de l'Eure, et réclame surtout l'établissement d'une route entre le Pont-de-l'Arche et Elbeuf. Cette communication procurerait au département de l'Eure le bienfait de la présence de nos princes, et M. Becque se connaît trop bien en sentimens royalistes pour refuser plus longtems la construction de cette route. (On rit.)

M. Pinet, avocat à la cour royale de Paris, vient d'être condamné par le tribunal de police correctionnelle à un mois de prison et à 16 francs d'amende, pour la publication d'un ouvrage intitulé : *De l'intrigue dans les tribunaux*.

— On écrit de Londres que le général Soublote, nommé par la république de Colombie ministre et envoyé extraordinaire auprès de la cour de Saint-James, est attendu incessamment à Londres.

BOURSE du 14 juillet. — 5 p. 0/0 consol. — Jouiss. du 22 mars 99 fr. 15 c. — Act. de la banque, 190000 fr.

BOURSE du 15 juillet. 5 p. 0/0 consol. — Jouiss. du 22 mars, 99 fr. 80 c. — Act. de la banque, 1897 fr. 50 c.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 18 JUILLET.

— On ne voit pas le premier poète de la France, M. G. Delavigne, figurer parmi les nouveaux candidats à l'academie française. Est-ce parce qu'il honore son pays, autant par son noble caractère que par son talent ? Et nos voisins en seraient-ils déjà revenus à ce tems où le premier corps littéraire de la nation repoussait Montesquieu, à l'instigation d'un Dubois, et chassait l'abbé de St-Pierre, pour ne pas avoir flatté l'ombre de Louis XIV ?

ÉLECTIONS. — Frise : Les états ont réélu, à la deuxième chambre, M. van Andringa de Kempenaer.

S. M. par différens arrêtés, a fait entr'autres nominations les suivantes :

Envoyé extraordinaires et ministre plénipotentiaire à la cour de Madrid, M. S. Dedel, ayant résidé en dernier lieu en cette qualité à la cour de Stockholm.

Procureur du roi près le tribunal de première instance de

Nivelles, en remplacement de M. B.-J. Corbisier, nommé président, M. T. Felix, actuellement substitut près le tribunal d'Audenarde.

Recteurs magnifiques pendant l'année académique de 1824-1825 : Université de Louvain, le professeur Birnbaum; université de Liège, le professeur Wageman; université de Gand, le professeur Raoul.

— Aux divers dons déjà faits en faveur des incendiés de Waalwyk, il faut ajouter fl. 562 et donnés par les états-majors et les garnisons de Breda et de Bois-le-Duc, et fl. 4546 25 reçus à Amsterdam par la commission y établie à cet effet.

VARIÉTÉS.

Qu'est-ce qu'une amnistie? C'est, de la part de celui qui l'accorde, la déclaration formelle qu'il oublie le passé, qu'il le tient comme non avenu et qu'il ne permet d'en faire aucune recherche. Le jour de son entrée à Paris, Henri IV promit solennellement l'oubli du passé, et le soir même, il joua aux cartes avec la duchesse de Monpensier, qui s'était montrée sa plus cruelle ennemie : Voilà le roi. Personne ne fut excepté des bénéfices de la clémence royale : Voilà l'amnistie.

(Jouy.)

* L'opinion publique est une reine dont l'armée se forme lentement, mais qui est indivisible quand elle est assemblée et qui a déjà tout envahi quand elle se montre. (De Pradt)

* Telle est la force de l'opinion : une seule erreur tue les peuples, une seule vérité les ressuscite. (Jay.)

* C'est le nouveau monde, où nous n'avions autrefois apporté que des fers, qui instruit aujourd'hui l'Europe à se garantir du malheur d'en porter elle-même.

(M. de Cicé, archevêque de Bordeaux; discours à l'assemblée nationale.)

* Le désavantage des peuples consiste dans leur ignorance, dans leur dispersion, dans la diversité des langues, dans celle des usages, des lois et des mœurs, dans la stupidité des haines nationales. Les princes ont des armées, tout l'or des peuples et l'habitude de l'autorité; ils parlent tous la même langue; ils ont des ambassadeurs, des espions, des correspondans et des traités, la promptitude de la volonté, de l'accord et de l'exécution, et personne n'ignore qu'ils sont cousins.

* Un ministre de la police française disait à un homme : Quand vous serez seul avec un ami, que vous connaîtrez à fond, parlez à cœur ouvert, raisonnez ou déraisonnez en politique, tant qu'il vous plaira : mais si vous êtes trois, n'oubliez pas que je suis avec vous.

* Louis XV disait que la vérité entrait dans l'oreille des rois dans la même proportion que l'argent dans leurs coffres, un pour cent.

* On a tort, disait Frédéric, d'accuser les courtisans de se modeler en tout sur leurs maîtres : Les a-t-on jamais vus malheureux avec ceux qui le deviennent?

* Un fermier-général disait à un pauvre diable d'écrivain, qui combattait son avis : ça veut raisonner et ça n'a pas dix écus dans sa poche.

* Dans une assemblée, l'homme amoureux est toujours celui que la femme dont il est aimé voit le premier et salue le dernier. (Mde. de Genlis.)

* S'il n'y a pas dans l'homme un fond de bonté qui le rende quelque fois dupe, tant pis. (Sterne.)

*** Le duc de Chabot, grand seigneur diffamé pour ses mœurs, ayant fait peindre une renommée sur son carrosse, on lui appliqua ces vers :

« Votre prudence est endormie
« De traiter magnifiquement
« Et de loger superbement
« Votre plus cruelle ennemie.

* Lecluse racontait qu'il obtint la place de dentiste du roi Stanislas, le jour où ce roi perdit sa dernière dent.

* On disait de certain administrateur qu'il s'était ruiné dans les mines d'or et enrichi dans les hôpitaux. (Montesquieu.)

LETTRE SUR LA CHIMIE A Mde.***

Que le titre de ma lettre ne vous effraye pas, madame; la science que je veux vous enseigner n'a de grec que le nom, et, pour vous la faire aimer, j'espère la débarrasser de tous les vestiges de barbarie qui pourraient l'environner encore. Malgré l'harmonie que nos savans trouvent dans la langue grecque, je vous épargnerai le plus qu'il me sera possible ces stériles nomenclatures d'oricarborhlorates, et autres composés de cette sorte; je tâcherai, autant qu'il me sera permis, de vous parler clairement.

Vous me demanderez d'abord quel sujet embrasse la chimie? je vous répondrai modestement, l'univers entier. Oui, Madame, il n'est pas un point de notre globe où cette science ne trouve à chaque instant l'occasion de s'appliquer; le monde est un vaste laboratoire, où les phénomènes chimiques se succèdent avec une rapidité prodigieuse. Aussitôt que quelques

leçons vous auront initiée à ses secrets, vous verrez se développer devant vous, l'étonnant spectacle d'une masse de molécules inertes, mises en mouvement par l'électricité, la chaleur, le galvanisme, et se modifiant dans leurs combinaisons diverses, pour devenir tour-à-tour pierre, homme, plante, arbre, et tout cela dans un cercle de tems extrêmement borné. Par exemple, Madame, je vous étonnerai, j'en suis sûr, en vous apprenant que ces bras, aux charmans contours, ces joues si vermeilles, cette bouche si jolie, ces dents si blanches, que tout le monde se plaît à admirer en vous, à vingt-cinq ans, n'ont absolument rien de commun avec les bras, la bouche vermeille, les dents si jolies que vous aviez à quinze ans; ils ont conservé leur fraîcheur, leur éclat, et leur beauté, mais ce ne sont plus les mêmes; pas un des atomes qui servent à les composer actuellement n'existait, il y a dix ans. En un mot toute votre personne, dans ce court espace de tems, s'est complètement renouvelée; votre belle ame est seule restée. C'est ce que tous les physiologistes vous assurent comme moi.

Vous êtes peut-être maintenant curieuse de savoir ce que vous êtes devenue, vous de quinze ans. Hé bien, si vous voulez, nous allons nous amuser à vous suivre un instant. Sans vous en apercevoir, même au moment des plus grands froids, vous perdez par la transpiration et l'expiration une quantité de vous-même, que l'on peut évaluer à plusieurs livres en quelques jours.

La dernière fois que vous vous êtes promenée dans le parc, votre douce haleine s'est approchée de la feuille d'un rosier; la feuille, à l'instant même, a absorbé l'acide carbonique (composé d'oxygène et de carbone) qui sortait de votre poitrine. Frappée par les rayons de soleil, et au moyen d'un appareil qui lui est propre, elle l'a décomposé, le carbone s'est assimilé à la plante, et peu de jours après il est entré dans la corolle d'une rose. L'oxygène s'est évaporé dans les airs. Suivons le : il est emporté par les zéphyrs jusqu'au sommet de cet arbre; il est respiré par une colombe; il s'assimile à elle. Vous voyez ainsi ce qu'une partie de vous-même est devenue.

Peut-être trouverez-vous notre science moins agréable lorsque, dans une de mes prochaines lettres, je vous montrerai le phosphore et la chaux qui entrent dans vos os, le fer liquide qui circule dans votre sang et lui donne ses vives couleurs; mais, si vous voulez apprendre la chimie, il faut vous résigner à toutes ces révélations.

(Extrait d'un journal littéraire.)

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre, échevins et conseillers de régence, vu la dépêche des nobles et très-honorables états députés, en date du 19 juin 1824.

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir l'incommodité et les inconvéniens qui résultent de la circulation des voitures et chevaux sur les accotemens des routes, qui longent ou qui traversent les promenades des quais de la Sauvenière et d'Avroy, jusqu'à la chapelle du Paradis, et autres promenades et places publiques.

Vu la loi du 19 juillet 1791, qui range dans la classe des objets de police confiés à la vigilance et aux soins des corps municipaux, tout ce qui intéresse la sûreté, la propreté et la salubrité publique.

Vu aussi l'art. 475, n. 3 du code pénal.

Ont arrêté les dispositions suivantes :

1. Les voitures et chevaux devront suivre le payé des routes qui longent ou qui traversent les quais de la Sauvenière et d'Avroy; et il est défendu aux cavaliers et conducteurs, de circuler sur les accotemens.

2. Il est également défendu de s'écartier du chemin pavé qui traverse la place de la comédie.

3. Les contrevenans au présent arrêté, seront passibles de l'amende fixée par le code pénal; savoir : de 4 fl. 72 c. pour chaque voiture et cabriolet, et de 2 fl. 83 c. pour chaque cheval, tombereau et charette.

Sont exceptés de cette disposition les chevaux halant les bateaux.

4. Les maîtres sont responsables de leurs cochers et domestiques.

5. La direction de police donnera les ordres nécessaires, pour assurer la stricte exécution du présent, et dresser sur-le-champ les procès-verbaux des contraventions qui pourraient arriver, lesquels seront transmis au ministère public près le tribunal de police municipale.

Communication de cet arrêté sera donnée aux nobles états députés, conformément à l'art. 70 du règlement royal du 22 janvier 1824, et il sera imprimé, affiché et inséré dans les journaux, pour l'instruction générale. Des exemplaires en seront adressés à M. le colonel commandant la place, et à monsieur le commandant la maréchaussée royale, avec invitation de concourir à son exécution.

Fait en séance du conseil du 30 juin 1824.

Le bourgmestre, Chev. DE MELOTTE D'ENVOZ
Par la régence, le secrétaire, SOLEURE.

ANNONCE.

A. LORGET prévient Messieurs les graveurs, marchands d'estampes, imprimeurs et commerçans, qu'il vient d'établir une imprimerie en taille-douce, à Liège, rue des Ravets, n° 390.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.